Le traitement de vos archives

« La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques, morales, publiques ou privées ».

Constitution et tenue des dossiers

Tri des archives

- LES ARCHIVES ADMINISTRATIVES
- LES ARCHIVES MÉDICALES : LE DOSSIER PATIENT

Élimination d'archives

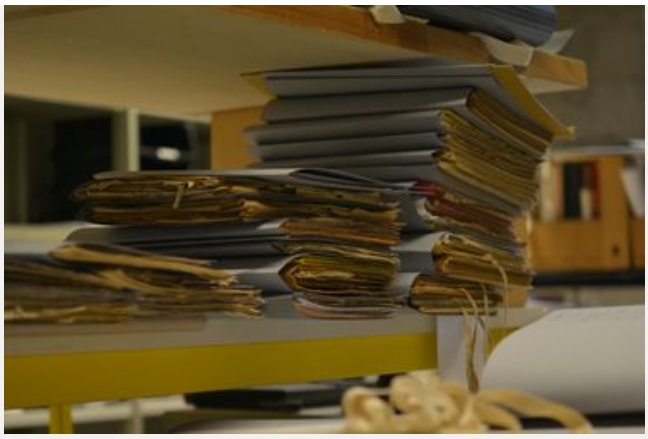

Modes de classement

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON